



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2018**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2018/AVR/075</b>	<b>OBJET :</b>  APPEL A PROJETS DANS LE CADRE DES « ACTIONS LOCALES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE » (ALJEP) POUR DES ACTIONS D'ANIMATION DE PRINTEMPS ET D'AUTOMNE A NANGIS
<b>Date du conseil municipal</b> 09/04/2018	
<b>Date de la convocation</b> 30/03/2018	
<b>Date de l'affichage</b> 10/04/2018	

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 mars 2018.

**Étaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, Marina DESCOTES-GALLI, Anne-Marie OLAS, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈR.

**Étaient absents représentés :**

- Alain VELLER représenté par Roger CIPRÈS
- André PALANCADE représenté par Anne-Marie OLAS
- Claude GODART représenté par Stéphanie CHARRET
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Pascal HUE
- Charles MURAT représenté par Michel VEUX
- Virginie SALITRA représentée par Sylvie GALLOCHER
- Pascal D'HOKER représenté par Serge SAUSSIÈR
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

**Étaient absents :**

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Michel VEUX est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180413-2018-avr-075-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

CONSIDERANT l'appel à projets 2018 dans le cadre des « actions locales en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation populaire » (ALJEP) proposées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-et-Marne,

CONSIDERANT la mise en place d'actions d'animation que sont « la fête du printemps » du 16 au 28 avril 2018 et « la fête d'automne » du 22 octobre au 2 novembre 2018,

CONSIDERANT que ce projet répond aux critères de l'appel à projets,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

**ARTICLE 1 :**

SOLLICITE l'aide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Préfecture de Seine-et-Marne dans le cadre de l'appel à projets de l'année 2018 sur les « actions locales en faveur de la Jeunesse et de l'Éducation populaire » (ALJEP) pour l'organisation de la fête du printemps et de la fête de l'automne à Nangis.

**ARTICLE 2 :**

APPROUVE le projet décrit à l'article 1er.

**ARTICLE 3 :**

APPROUVE le descriptif de cette opération qui s'élève à 24 938 € TTC.

**ARTICLE 4 :**

DIT que le plan de financement s'établit comme suit :

- État : 10 000,00 € TTC (41 %)
- Commune de Nangis : 14 938,00 € TTC (59 %).

**ARTICLE 5 :**

DIT que la dépense est inscrire au budget de l'exercice 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 10 avril 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20180413-2018-avr-075-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2018  
Date de réception préfecture : 13/04/2018